

BULLETIN INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSE ET RHÔNE

JUILLET 2025

Anglefort
Bassy
Challonges
Chaumont
Chavannaz
Chêne-en-Semine
Chessenaz

Chilly
Clarafond-Arcine
Clermont-en-Genevois
Contamine-Sarzin
Corbonod
Desingy
Droisy

Eloise
Franc lens
Frangy
Marlioz
Menthonnex-sous-Clermont
Minzier

Musièges
Saint-Germain-sur-Rhône
Seyssel Ain
Seyssel Haute-Savoie
Usinens
Vanzey



EDITO

Projets concrets, investissements structurants : six années dédiées à l'amélioration de votre cadre de vie.

Chères habitantes, chers habitants d'Usses et Rhône,

Alors que s'ouvre la dernière année du mandat que vous nous avez confié, je m'adresse à vous à travers ce nouveau bulletin intercommunal. Ces six années ont été marquées par un engagement constant au service de notre territoire, de ses communes et de ses habitants.

Malgré un contexte national difficile porté par le défi de maîtrise des dépenses publiques, de gestion d'un endettement toujours plus important, la Communauté de Communes Usses et Rhône a su faire preuve de maîtrise, d'ambition et de solidarité. Notre gestion rigoureuse nous a permis de maintenir les taux d'imposition actuels tout en générant un excédent budgétaire qui témoigne de notre solidité financière et nous donne les moyens d'investir. J'associe à nos résultats l'ensemble des Conseillers communautaires, les élus municipaux, les Vice-présidents du Bureau communautaire, ainsi que le personnel de la Communauté de Communes. Tous ensemble, nous avons travaillé sans relâche.

Ce mandat a été celui des projets concrets et structurants. Nous avons investi massivement pour améliorer le cadre de vie : construction de 47 nouvelles places de crèches, développement et renouvellement des zones d'activités économiques, notamment la ZAC 3 de la Semine ou à Corbonod, soutien à la transition énergétique, création de 2 maisons pluridisciplinaires de santé, sans oublier l'assainissement et la mobilité.

En outre, les travaux du nouvel EHPAD à Frangy se terminent, l'extension de la déchetterie de Seyssel est en cours, ainsi que l'aménagement de deux véloroutes, le développement de l'offre touristique et de loisirs avec la base nautique à Seyssel et le site de moyenne montagne de Sur Lyand. Ce sont autant de réalisations, que vous pourrez découvrir à la lecture de ces pages et qui témoignent de notre volonté d'agir pour demain.

Nous avons également renforcé notre action dans les domaines du social, de la santé et de l'environnement. L'aménagement du poste de télémedecine, la réouverture du centre ophtalmologique, le développement du compostage ou encore la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial illustrent notre engagement pour un territoire plus durable et innovant. Mais n'oublions jamais que ces réalisations ne peuvent financièrement voir le jour que grâce à la vitalité économique de nos entreprises, principales créatrices de richesse. Je remercie nos partenaires, toujours à nos côtés, que sont le Conseil départemental, l'État et la Région. Sans eux, nous ne pourrions bénéficier de services publics.

Ce bulletin est l'occasion de vous présenter le fruit de ce travail collectif. L'année 2025 sera celle de la continuité et de l'achèvement des projets engagés.

Très chaleureusement,

Le Président, Paul RANNARD.

SOMMAIRE

4-7
Finances

8-9
Développement économique



10-12
Projets

13
Social

14-16
Urbanisme

17-21
Environnement



22-23
Service public d'assainissement

24-25
Mobilités



26-28
Haut-Rhône Tourisme

29
Événements

30
Piscine de la Semine



31
Suivre notre actualité



FINANCES

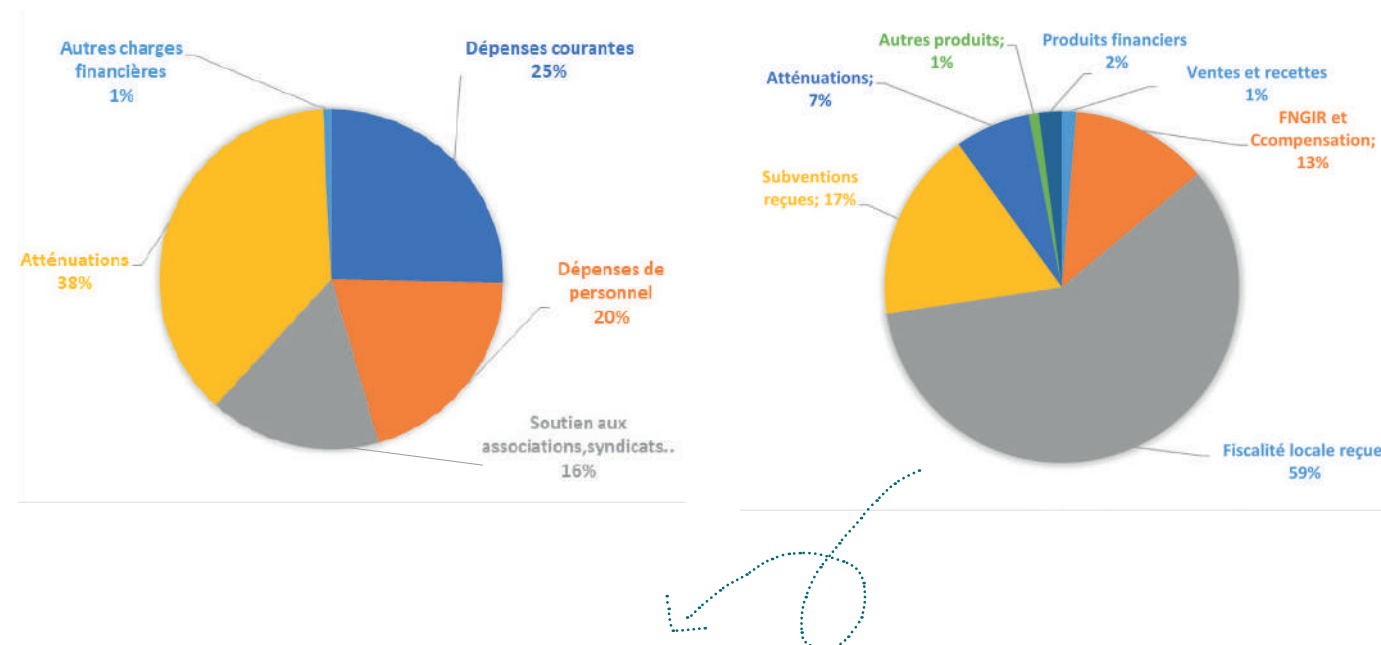
LE BUDGET PRINCIPAL

L'année 2024 s'est avérée compliquée tant au niveau national qu'international, dans un contexte d'érosion des finances publiques locales entre 2023 et 2024, suite aux dépenses dues à l'inflation et la hausse du coût de l'électricité. Toutefois, les taux d'imposition ne seront pas augmentés. Dans ce contexte, la CC Usse et Rhône (CCUR) conserve une gestion financière saine et dégage un excédent de 2 582 046,91 € sur l'exécution de son budget principal 2024.

LA SECTION FONCTIONNEMENT SUR 2024

Les **dépenses de fonctionnement** sont les charges courantes, les charges de personnel et le soutien aux services du territoire.

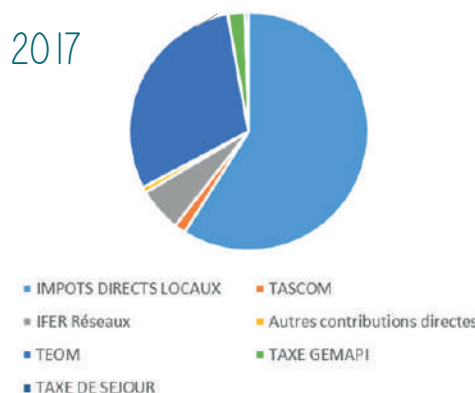
Les **recettes de fonctionnement** se composent de la fiscalité, les subventions des partenaires et autres dotations d'Etat.



Une fiscalité stable avec des taux d'imposition en vigueur depuis 2017

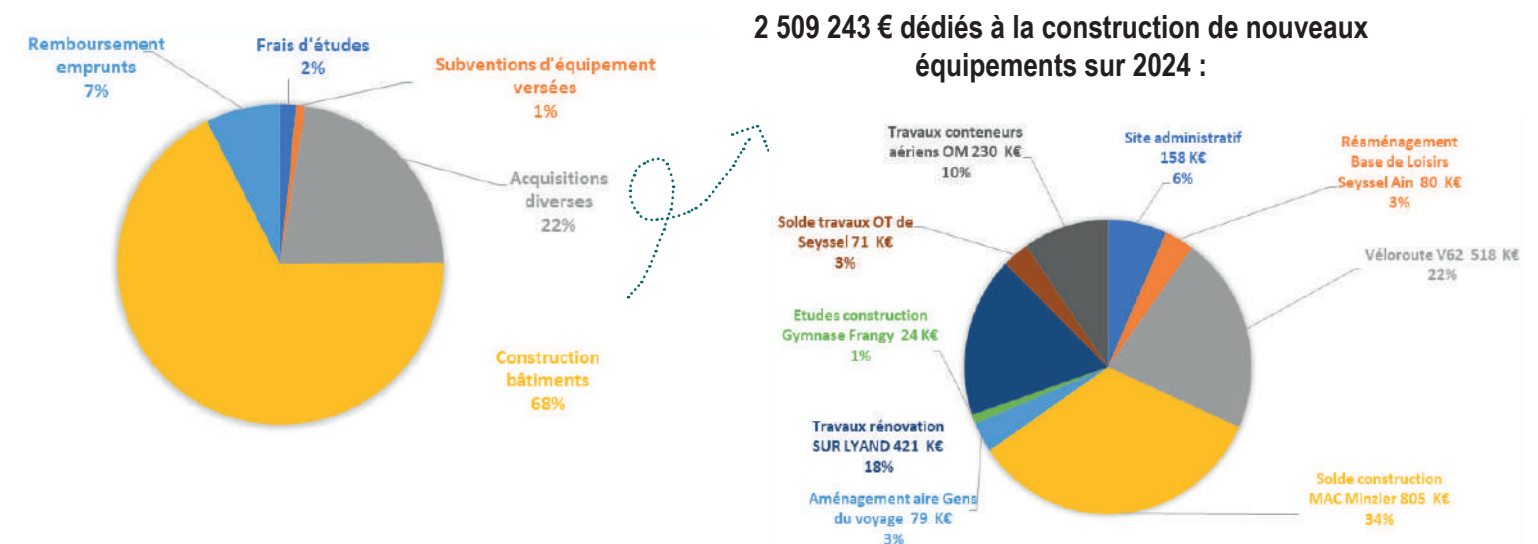
Taxe d'habitation	3.15 %
Taxe foncière sur le bâti	1.83 %
Taxe Foncière sur le non bâti	9.23 %
Cotisation foncière sur les entreprises*	28.22 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	10.06 % depuis 2017

Passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 1er janvier 2022



LA SECTION INVESTISSEMENT SUR 2024

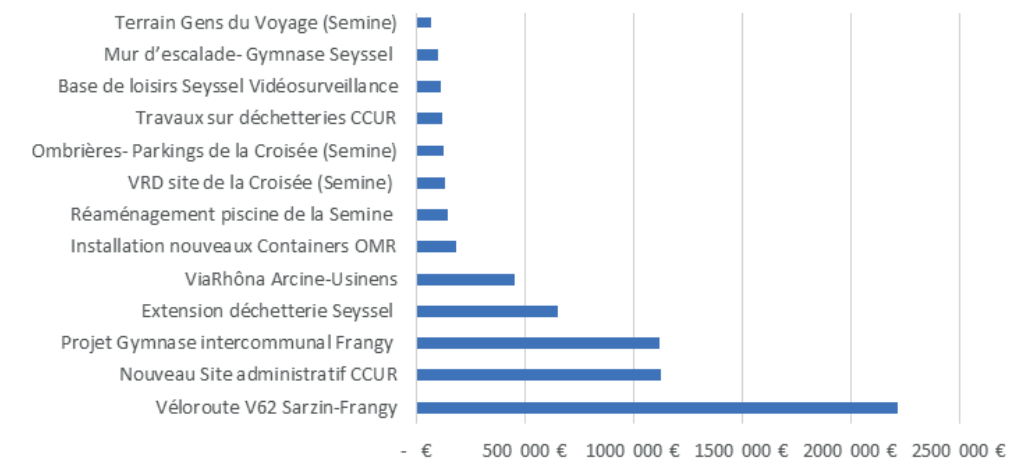
Les principales **dépenses d'investissement** du budget principal, portent sur les projets de construction, le remboursement de l'emprunt et les versements aux communes.



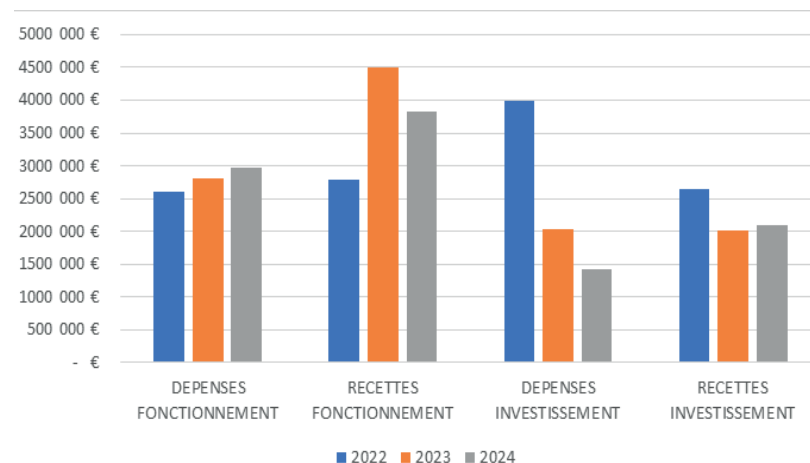
Les **recettes d'investissement** sont composées d'un nouvel emprunt pour le financement des programmes de travaux (2 996 K€), de la vente des parcelles de la ZAC 3 en cours (3 357 K€) et des subventions d'équipements reçues (686 € K€).

Budget principal primitif 2025

Il a été voté le 8 avril 2025 à **29 550 000 €**, il permettra de couvrir les charges de fonctionnement et de financer les investissements suivants :



COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT



	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 970 625 €	3 833 732 €
Investissement	1 415 245 €	2 086 986 €

L'année 2024 a été marquée par une volonté de maîtrise des finances et une réduction des dépenses d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont issues de la collecte de la redevance d'assainissement et autres frais de branchement pour un montant total de **2 467 437 €**

Ce budget supporte les coûts d'entretien des réseaux pour 28 125 € et la construction de nouveaux équipements dédiés à l'assainissement, tels que les canalisations de Marlioz et du centre-bourg d'Anglefort pour **112 881 €**.

Nouveauté à l'assainissement !

Possibilité de souscrire à un contrat de prélèvement par mensualisation depuis le 1^{er} janvier 2025.

→ La mensualisation ne concerne actuellement que les abonnés à l'assainissement collectif.

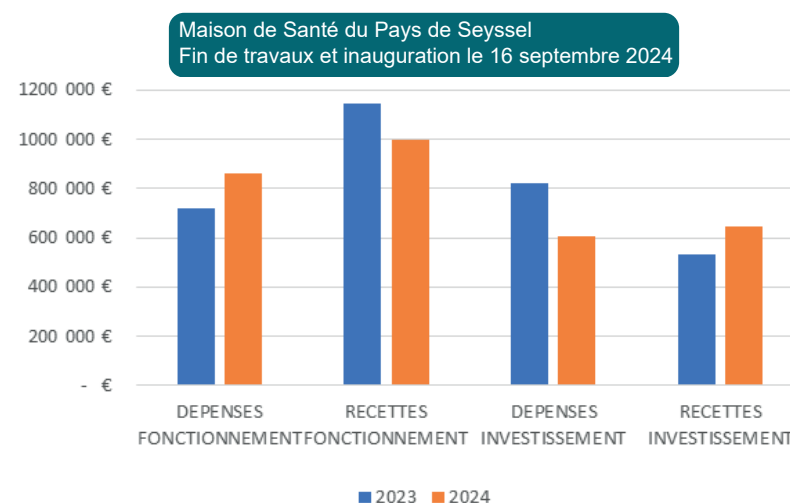
→ Un minimum de 3 échéances de prélèvement et de 5 € par prélèvement.

→ Prélèvement le 12 de chaque mois.

Pour tous renseignements et souscription merci de contacter le service facturation assainissement au 04 50 48 88 23.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 a été voté le 8 avril 2025 à **9 810 000 €**, il permettra de financer 1 260 000 € de travaux sur les réseaux d'assainissement programmés.

COMPTE ADMINISTRATIF MAISONS DE SANTÉ 2024



	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	859 865 €	997 602 €
Investissement	607 474 €	645 968 €

Le budget finance les Maisons de Vie de la Semine, les Maisons de Santé de Frangy et Seyssel Haute-Savoie et la structure petite enfance de la Semine « Les petits Lutins » en régie directe. Ces locaux accueillent sur décembre 2024, 31 professionnels de santé, répartis sur 4 sites.

LE BUDGET 2025 MAISONS DE SANTE a été voté le 8 avril 2025 à **1 680 000 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORTS SCOLAIRES

Un budget dédié à l'organisation et la gestion des circuits de transports scolaires pour le compte de la Région.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), Autorité Organisatrice de 1^{er} rang (AO1), a délégué à la CCUR, Autorité Organisatrice de second rang (AO2), la responsabilité de l'organisation des transports scolaires sur son territoire. La CCUR fait le lien avec les familles et les établissements scolaires et gère l'ensemble des lignes de transports scolaires.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 770 644 €	3 148 133 €
Investissement	2 746 €	16 325 €

Années scolaires 2024-2025

CCUR

DEPENSES 2024¹

AO2 - Paiements des circuits
2 600 000 €

¹ Décembre 2023 à 2024

PARTENAIRES

RECETTES 2024²

AO1 - Subvention de la Région AURA :
2 467 287 €

Participation des familles (8% des dépenses) :
107 000 €

Subvention des communes :
15 039 €

² Versement décembre 2024-2025

LE BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES 2025 a été voté le 8 avril 2025 à **3 116 982 €**.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bilan de l'année

2024 a été une année pleine de dynamisme et de projets ambitieux sur notre territoire Usse et Rhône !

2025 prend le même chemin : des travaux d'aménagement aux initiatives pour soutenir l'économie locale, l'objectif est d'améliorer le cadre de vie des communes tout en favorisant la croissance et la durabilité. Voici un aperçu des projets clés en cours ou à venir.

Christian VERMELLE,
Vice-Président délégué au développement économique.



Parc d'Activités Economiques de la Semine

Aide de la Région pour la rénovation des points de vente des commerces

Afin de soutenir les commerces locaux, une **aide régionale** a été mise en place pour financer la rénovation des points de vente. **Deux dossiers ont déjà été validés**, et plusieurs autres sont en cours d'examen. Ce soutien financier vise à moderniser les commerces du territoire, en renforçant leur attractivité et leur compétitivité.



CORBONOD

Travaux de la zone d'activités économiques (ZAE) de Maboez

L'aménagement de la zone de Maboez, lancé en 2015 par la commune de Corbonod puis repris par la CC Usse et Rhône en 2017, arrive à sa phase finale cette année. Après l'achèvement des travaux de VRD, un aménagement de la voirie secondaire est prévu. Le récent **déploiement de la fibre** a amélioré la connectivité de ce secteur et offre aux entreprises un accès à internet haut débit. Ce projet contribue à la modernisation de notre territoire et à l'attractivité de la zone.

SEYSSEL

Des travaux à la ZAE des Îles-Sud

Des travaux de voirie et réseaux de la ZAE des Îles Sud ont été lancés. Ce projet vise à améliorer les infrastructures, favorisant ainsi la circulation sur la zone et l'écoulement des eaux pluviales. Le système d'éclairage sera changé pour installer des ampoules LED, moins consommatrices en énergies. Les travaux ont été achevés au printemps.

Collaboration pour la rénovation énergétique des ZAE

La CC Usse et Rhône poursuit son engagement en matière de **transition énergétique** avec des projets de **rénovation et optimisation énergétique** des zones d'activités économiques.

Des collaborations sont en cours entre les communes et ESS (Energies et Services de Seyssel) pour rénover des sites comme la ZAE des Bonnets, à Musièges, de Pont-Rouge à Usinens et des Îles-Sud à Seyssel. Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer le confort des bâtiments tout en respectant les objectifs environnementaux et économiques.



CHÊNE-EN-SEMI / MUSIÈGES

2 nouvelles stations-service

→ **La Semine** : le secteur est en cours d'aménagement et de viabilisation. Le permis de construire a été accordé, pour des travaux qui débuteront à l'automne 2025.

→ **Les Bonnets** : le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Les travaux devraient commencer fin 2025, pour se prolonger jusqu'en 2026.

CLARAFOND-ARCINE

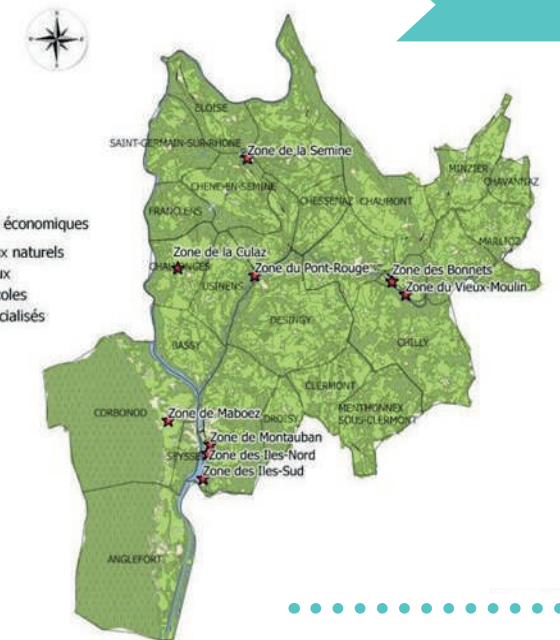
Aménagement de l'extension du parc d'activités économiques (PAE) de la Semine (ZAC 3) et commercialisation à Clarafond-Arcine

Les travaux d'aménagement de la **ZAC 3** (Zone d'Aménagement Concertée) progressent rapidement, avec une **commercialisation** qui s'accélère.

Le tour à gauche qui mène au cœur de la ZAC depuis la départementale est achevé et sera prochainement ouvert à la circulation. Une révision du plan de circulation global du PAE de la Semine est également

prévue afin d'apporter plus de fluidité dans le trafic. La voirie est également en cours de finalisation, ainsi que les réseaux secs et humides. La CC Usse et Rhône va prochainement lancer la construction d'une station d'épuration qui collectera l'ensemble des eaux usées du parc d'activités. Côté commercialisation, nous sommes heureux d'accueillir des entreprises telles que

Coseec, Lely, Borget, Leztroy, qui s'installent dès aujourd'hui dans cette zone. Ces implantations contribuent à la création d'emplois, renforcent l'attractivité du territoire à de nombreux égards et vont générer des recettes fiscales pour le territoire qui seront redistribuées pour des actions sociales et environnementales.



ZAE des Bonnets à Musièges

TERRITOIRE USSE ET RHÔNE

Soutien aux entreprises

Notre territoire demeure très **dynamique, avec de nombreuses créations d'entreprises**. Grâce à notre **partenariat avec Initiative Genevois**, plusieurs **entrepreneurs ont vu leur projet soutenu et nous en sommes très heureux !**

Nous constatons également un développement de nos centres-villes, qui attirent de nouveaux commerces et services. Les entreprises des secteurs

de l'agro-alimentaire, de l'industrie et de l'artisanat sont particulièrement dynamiques, nous restons régulièrement à leur écoute pour soutenir leur croissance et leur développement.

Plus d'informations

economie@cc-ur.fr
04 50 77 68 83

PROJETS

FRANGY

L'EHPAD fait peau neuve !



Les travaux du futur établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Val des Usses à Frangy se poursuivent. Le nouvel EHPAD vise à délocaliser celui existant qui, vieillissant, cèdera sa place au profit d'un bâtiment neuf et plus optimum pour les résidents et le personnel.



La consultation des entreprises compte 23 lots, pour un montant total de 9 075 909 € HT. Avec le coût du cabinet d'architecte, des études techniques et du mobilier futur, le projet de nouvel EHPAD sort de terre pour 12 993 000 € HT. Les dépenses de ce projet sont portées par le centre intercommunal d'actions sociales (CIAS), émanation directe de la CC Usses et Rhône. Le projet a obtenu une aide conséquente apportée par le Département à hauteur de 2,8 millions d'euros. Les travaux s'achèveront au 1^{er} trimestre 2026.

FRANGY

Gymnase intercommunal

La CCUR a lancé les études pour le futur gymnase intercommunal à Frangy, près du collège et des bâtiments techniques communaux. Le projet, d'un montant de 6 983 000 € HT, sera soutenu par l'État, le Département et la Région AURA à hauteur de 2,5 millions. Le terrain est fourni gratuitement par la commune de Frangy et inclura un parking arboré avec des ombrières photovoltaïques. Le projet, en

réflexion depuis cinq ans, entre maintenant dans une phase opérationnelle avec des études d'avant-projet terminées et un permis de construire qui a été déposé en janvier 2025. Le projet a été conçu avec les élus de la CCUR et de Frangy, les associations et le collège. Le futur gymnase comprendra notamment des gradins de 230 places pour les compétitions et un mur d'escalade. Le bâtiment sera destiné à plusieurs sports

et notamment le basket, le handball, le badminton, le volley-ball ainsi que l'inter-cross. Le gymnase sera également mis à disposition aux élèves du collège du Val des Usses, en remplacement de la salle Claude Métendier, qui conservera toutefois sa partie dédiée au dojo et les arts martiaux. Les travaux débuteront en janvier 2026 et dureront 18 mois.



SEYSSSEL

Nouveau mur d'escalade au gymnase de Seyssel : une infrastructure sportive

Le gymnase du Mont-des-Princes à Seyssel s'est doté d'un nouvel équipement pendant la période des vacances scolaires. Un mur d'escalade flambant neuf a été installé dans l'enceinte sportive, enrichissant l'offre d'activités disponibles. Cette nouvelle infrastructure bénéficiera aux élèves du collège du Mont des Princes, mais également aux associations et clubs sportifs locaux. L'intégralité du projet, incluant le financement, l'installation et la maintenance future, est assurée par la Communauté de Communes, gestionnaire du gymnase.



CHÊNE-EN-SEMINE

Installation d'ombrières photovoltaïques

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été engagé pour aider la CCUR à installer des ombrières photovoltaïques sur le parking de covoiturage en construction à la Semine et sur le bâtiment technique. La CCUR veut progresser dans la transition énergétique et prévoit également d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du futur site administratif.



CHÊNE-EN-SEMINE

Logements pour les gens du voyage

Dans le cadre des obligations réglementaires liées au schéma départemental des gens du voyage, la CC Usses et Rhône doit aménager sur son territoire trois logements destinés à la sédentarisation des familles de gens du voyage. Ces trois habitations mitoyennes seront construites sur le site de la Semine, à Chêne-en-Semine. Le permis de construire est déposé et les travaux débuteront au second semestre 2025.

CORBONOD

Refuge de la Grange de la Tour et extension du local de ski à Sur Lyand

Les travaux du nouveau refuge de la Grange de la Tour à Corbonod (Sur Lyand) sont terminés ! Le site pourra être mis à disposition du public et permettra un hébergement directement sur place, à proximité du restaurant. La gestion sera confiée à l'aubergiste. Profitant de l'occasion des travaux, le local de ski a été agrandi pour optimiser l'accueil. L'équipement sera pleinement opérationnel dès cet hiver.



PROJETS

CHÊNE-EN-SEMINE

Site administratif unique

Afin d'accroître l'efficacité de ses services, la CC Usse et Rhône regroupe ses équipes administratives en un site unique à la Semine. Les travaux se déroulent en deux phases. La 1^{ère} phase, actuellement en cours, consiste en la création d'un nouveau bâtiment. Celui-ci accueillera dans un premier temps les services administratifs existants sur place ainsi que ceux de Seyssel. La 2^{ème} phase concernera la rénovation du bâtiment actuel et la création d'une liaison entre les deux structures. Ces futurs bureaux permettront d'optimiser le fonctionnement de la CCUR.



CHÊNE-EN-SEMINE

Réhabilitation de la piscine de la Semine

La CCUR a réalisé un diagnostic du bâtiment de la piscine. Il sera notamment question de moderniser le système de chauffage et de réaménager le bâtiment afin d'optimiser son fonctionnement et de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. Un maître d'œuvre sera bientôt recruté pour débiter les travaux en 2026. Tout sera mis en œuvre pour que les travaux se déroulent pendant les périodes de fermeture. La piscine est un équipement central de notre territoire, notamment pour permettre aux enfants d'apprendre à nager avec les écoles.

LA CROISÉE

Passage en agglomération

Afin de maîtriser l'aménagement de la voirie et de réduire la vitesse de circulation, le site de la Semine, à La Croisée, entre les communes de Chêne-en-Semine et de Clarafond-Arcine, sera classé en agglomération. Des panneaux seront installés par le Département, que la CCUR remercie pour sa bonne coopération. Le secteur sera donc limité à 50 km/h, y compris à l'intérieur du parc d'activités de la Semine, où aucune limitation officielle de vitesse n'avait été instaurée jusqu'à présent.



SOCIAL

CHÊNE-EN-SEMINE

Le poste de télémedecine installé à la Maison de Vie 1 de la Semine reprend du service.

Bonne nouvelle pour les habitants du territoire Usse et Rhône ! Après une interruption, le poste de télémedecine installé à la Maison de Vie 1 de la Semine reprend du service. Ce dispositif, financé par les 7 communes de la Semine* permet de consulter un médecin à distance, en toute simplicité et avec un accompagnement adapté.

Face aux difficultés croissantes d'accès aux soins en milieu rural, la télémedecine constitue une réponse concrète et efficace. Grâce à ce poste équipé de matériel médical connecté,

il est désormais possible de consulter un médecin à distance pour des diagnostics, des renouvellements d'ordonnance ou un avis médical rapide. Le patient est accompagné sur place par un professionnel de santé, garantissant une prise en charge optimale.

* Chêne-en-Semine, Chesse-naz, Clarafond-Arcine, Éloise, Francens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy.



06 13 99 95 77
04 50 10 65 36



Mme Meryene BOULGANA et sa collaboratrice Charlotte MOLINIER du cabinet infirmier de Chêne-en-Semine (Maison de vie 1) se charge de la gestion des RDV 7/7 en collaboration avec l'assistante du Docteur OBRIST.

SEYSSSEL 74

Maison de santé du Pays de Seyssel

Le laboratoire d'analyses médicales Bio-Val a ouvert ses portes en janvier. Ce dernier se situe au 276 chemin de la fontaine, à proximité immédiate de la maison de santé. Pour rappel, des locaux sont disponibles à la maison de santé du Pays de Seyssel pour des médecins généralistes ou spécialistes.



CHÊNE-EN-SEMINE

Réouverture d'un centre ophtalmologique

La CC Usse et Rhône a le plaisir d'annoncer à ses administrés la réouverture du centre ophtalmologique, dans la Maison de vie 2, à Chêne-en-Semine (56, allée du Parc). Le docteur Oscar LOZANO-BERNAL a le plaisir d'accueillir ses nouveaux patients dans les anciens locaux du Centre de l'œil.



contact@ophtalmosemine.com
04 50 88 74 84

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification urbaine qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les règles relatives à l'occupation du sol :

- **par le plan de zonage**, le PLUi identifie les zones constructibles (dites urbanisées ou à urbaniser) et celles naturelles et agricoles.

- **par le règlement**, il encadre la constructibilité en fixant des règles que tout projet ou toute autorisation d'urbanisme auront à respecter (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager).

Les PLUi sont opposables à toute autorisation d'urbanisme sur leur territoire mais également aux projets qui ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme.

Rubrique « Territoire »
<https://www.usses-et-rhone.fr/>



Retrouvez le règlement applicable à votre parcelle sur :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



geoportail-urbanisme

Le PLUi du Val des Usses

Le PLUi du Val des Usses couvre les communes de **Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification n°2 a été approuvée le 10 juin 2025.

- Une révision allégée est en cours afin de réduire certains espaces paysagers protégés. La concertation s'est tenue du 15 mars 2023 au 28 mars 2025. Le dossier sera bientôt présenté en conseil pour arrêter le projet. Il sera ensuite transmis aux personnes publiques associées avant enquête publique.
- Une modification n°3 va être lancée en cours d'année 2025.

Le PLUi de la Semine

Le PLUi de la Semine couvre les communes de **Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franc lens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy**.

Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification simplifiée n°3 est entrée en vigueur le 25 mars 2025. La modification n°1 de droit commun va être lancée en cours d'année 2025.

Le PLUi du Pays de Seyssel

Le PLUi du Pays de Seyssel couvre les communes de **Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont-en-Genevois, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens**. Le document approuvé le 25 février 2020 est entré en vigueur le 23 avril 2020. La modification n°1 de droit commun est entrée en vigueur le 18 avril 2023.

- Une révision allégée est en cours afin de modifier le périmètre de l'OAP n°13 sur la commune de Bassy. La concertation s'est déroulée en 2024 et une évaluation environnementale est en cours.
- La modification n°2 est en cours. L'enquête publique s'est déroulée du 12 mai au 13 juin 2025. Celle-ci sera approuvée à l'automne 2025 en Conseil Communautaire.



Vers une évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme axé sur la planification intercommunale. Il se situe à l'interface entre les législations en matière d'aménagement du territoire, les documents régionaux et départementaux et les politiques d'urbanisme locales. Il prend en compte l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire : habitat, déplacements, environnement, économie.

Approuvé le 11 septembre 2018, le SCoT de la CC Usses et Rhône a fait l'objet d'un bilan en 2024 comme le prévoit le code de l'urbanisme. Six ans après l'approbation du SCoT, il ne ressort pas de décalage majeur entre ses grands objectifs et les tendances territoriales aujourd'hui constatées.

En 2024, une activité d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme toujours aussi soutenue !

2 134 demandes instruites pour les 26 communes du territoire :

- 220 permis de construire
- 911 déclarations préalables
- 18 permis d'aménager
- 4 permis de démolir
- 981 certificats d'urbanisme

Pour rappel, la demande d'autorisation d'urbanisme doit être faite auprès de la mairie où se situe le projet. La CC Usses et Rhône instruit pour le compte des mairies, mais seuls les maires sont compétents pour accorder ou refuser les autorisations d'urbanisme.

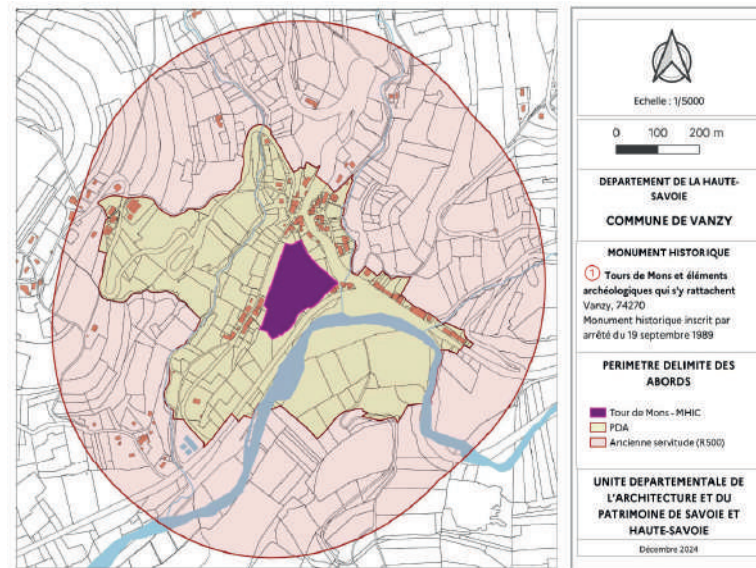


Le périmètre délimité des abords (PDA) de la Tour de Mons

La Tour de Mons est inscrite en totalité au titre des monuments historiques.

La servitude d'utilité publique relative à la protection d'un monument historique génèrait un périmètre automatique d'un rayon de 500 mètres, concernant les communes de Chessenaz, Desingy et Vanzy.

Il a été proposé de créer un périmètre délimité des abords (PDA) prenant en compte l'écrin patrimonial et naturel autour de la Tour de Mons s'attachant à exclure les parties dénuées d'enjeu patrimonial pour le monument. À la suite des enquêtes publiques qui se tiendront conjointement avec les modifications du PLUi du Pays de Seyssel et celui de La Semine, le Préfet pourra prendre un arrêté pour retenir le nouveau périmètre envisagé.



FRANCE RENOV'

Besoin de conseils pour réaliser des travaux de rénovation, faire des économies d'énergies ou adapter votre logement ?

France Rénov' Haute-Savoie, c'est le service public local pour vous aider gratuitement et en toute neutralité dans votre projet de rénovation et d'adaptation : aides financières, matériaux, solutions techniques, analyse de devis points de vigilance...

Conseils par téléphone

Une simple question sur les aides financières ou les travaux ? Contactez gratuitement les conseillers France Rénov' et échangez avec eux sur votre projet.

Rendez-vous près de chez vous avec un conseiller

Faites le point sur votre projet de rénovation, sur vos devis et trouvez des réponses précises à toutes vos questions ! Les conseillers sont tous les mois en permanences à FRANGY.

Prise de rendez-vous obligatoire.

Contactez les conseillers France Rénov' de Haute-Savoie au 04 56 19 19 19 (du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h).



ENVIRONNEMENT

AGRANDISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE DE SEYssel : MODERNISATION ET NOUVEAUX SERVICES

Un projet pour répondre aux besoins croissants

Face à l'augmentation de la population et des volumes de déchets à revaloriser, la déchetterie de Seyssel, construite en 2011, est devenue obsolète et trop exiguë. Pour répondre à ces défis, la Communauté de Communes Usse et Rhône a décidé d'un agrandissement majeur. Les travaux ont débuté le 12 mai 2025, marquant une étape importante dans la modernisation des infrastructures locales.

LES NOUVEAUTÉS PRÉVUES

L'agrandissement ne se limite pas à une augmentation de la capacité. De nouveaux aménagements seront mis en place pour améliorer le service et l'efficacité du site :

- Une plateforme dédiée au déchargement des déchets verts
- Un accès élargi pour les véhicules
- Un local sécurisé pour les déchets électroménagers
- Un espace ressourcerie, où les objets en bon état pourront être déposés pour être réutilisés ou récupérés par d'autres usagers.

OBJECTIFS DU PROJET

- Répondre à la croissance démographique
- Faciliter le tri et la valorisation des déchets
- Moderniser les équipements

UN PROJET STRUCTURANT POUR UN AVENIR

Estimé à 422 000 €, ce projet bénéficie d'un financement adapté par la CC Usse et Rhône afin de ne pas alourdir la fiscalité locale.



INFORMATIONS PRATIQUES

Les travaux ont débuté le 12 mai 2025 pour une durée estimée de quatre mois. Des adaptations temporaires seront mises en place pour assurer la continuité du service pendant cette période. Les usagers sont invités à suivre les informations diffusées par la CCUR concernant les modalités d'accès.



RÉDUIRE NOS DÉCHETS GRÂCE AU COMPOSTAGE : UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

25 % des ordures ménagères résiduelles sont compostables.

La caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles révèle que 25 % de nos déchets, soit environ 1 125 tonnes par an, sont composés de biodéchets compostables tels que les épluchures, déchets végétaux et autres matières organiques. Malheureusement, ces biodéchets sont transportés et incinérés inutilement, alors qu'ils pourraient être valorisés par le compostage.

SOLUTIONS POUR ENCOURAGER LE COMPOSTAGE

1. Composteurs individuels

Les habitants peuvent acquérir des composteurs individuels auprès du pôle environnement de la CC Usse et Rhône. Ces équipements permettent aux foyers disposant d'un jardin de gérer leurs biodéchets directement chez eux.



Prix : 30 €

2. Compostage partagé pour les habitats collectifs

Dans les zones où le compostage individuel est difficile (centres-bourgs, habitats collectifs), des sites de compostage partagé peuvent être installés. Ces espaces communs permettent aux résidents de déposer leurs biodéchets dans des composteurs dédiés. Ce système favorise également le lien social et peut être intégré à des projets collectifs comme le jardinage partagé.



Prix : 150 €/composteur

Comment participer ?

Composteur individuel

Contactez directement le pôle environnement de la CCUR pour connaître les modalités d'achat.

@ environnement@cc-ur.fr

Site internet → Environnement
Proposition d'acquisition d'un composteur individuel

Site de compostage

Identifiez-vous auprès de votre mairie et/ou service environnement de la CC Usse et Rhône. En collaboration avec la commune, nous identifierons un lieu public approprié (espace vert accessible) et mobiliserons les habitants concernés et intéressés.

DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES SIGNIFICATIFS

En compostant ces 1 125 tonnes de biodéchets, la collectivité pourrait économiser 225 000 € par an tout en réduisant les émissions liées à l'incinération. Le compost produit sert d'amendement naturel pour les sols, limite ainsi l'achat de terreau et favorise une gestion durable des ressources.

UN GESTE SIMPLE POUR UN IMPACT DURABLE

Adopter le compostage, qu'il soit individuel ou collectif, permet non seulement de réduire la quantité de déchets incinérés mais aussi de produire un amendement naturel bénéfique pour l'environnement. Ensemble, agissons pour une gestion plus responsable de nos biodéchets !

UNE COLLECTE DÉDIÉE AUX CARTONS BRUNS POUR UN TERRITOIRE PLUS PROPRE ET DURABLE

Le défi des cartons bruns : une conséquence du boom du e-commerce

Avec l'explosion des achats en ligne ces dernières années, le volume de cartons bruns d'emballage a considérablement augmenté sur notre territoire. Ces cartons encombrants saturant les bacs jaunes, entraînent des dépôts sauvages au bord des routes et compliquent la gestion des déchets ménagers. Face à cette problématique, la CC Usse et Rhône a décidé d'agir. Le coût de cette nouvelle collecte est estimé à 121 000 € par an. Le coût de déploiement des containers est de 135 000 € subventionnés par CITEO à hauteur de 70%.



Un geste collectif pour un territoire plus durable

En adoptant ce nouveau système de tri, chaque habitant contribue à limiter les déchets incinérés, à préserver l'environnement et à améliorer la gestion locale des déchets.

Ensemble, faisons du recyclage des cartons bruns un succès !

UNE SOLUTION INNOVANTE : COLLECTE DÉDIÉE AUX CARTONS BRUNS

À partir de fin 2025, la CCUR prévoit l'installation de 66 conteneurs spécifiques répartis sur les 26 communes du territoire. Ces conteneurs seront intégrés aux points d'apport volontaire déjà existants pour le tri sélectif.

Ce dispositif vise plusieurs objectifs :

- Offrir une solution aux habitants pour déposer leurs cartons bruns,
- Réduire les dépôts sauvages,
- Désencombrer les bacs jaunes et optimiser leur utilisation pour les autres emballages recyclables.

LES AVANTAGES DU TRI DES CARTONS BRUNS

Les cartons bruns, lorsqu'ils sont bien triés, sont entièrement recyclables et peuvent être transformés en nouveaux produits.

LES FUTURS CONTENEURS À CARTONS BRUNS ONT DES RÈGLES D'UTILISATION :

Déposez uniquement des cartons propres et secs.



Retirez les éléments non recyclables (films plastiques, polystyrène, colliers de serrage).



Pliez vos cartons pour optimiser l'espace dans les conteneurs.



Déposez uniquement des cartons bruns. Les autres emballages vont dans le bac de tri jaune.



Ces colonnes seront accessibles dans chaque commune, offrant une solution pratique et durable aux habitants.

Une communication ultérieure vous informera lors de la mise en service de cette collecte.

ORDURES MÉNAGÈRES

Déploiement des conteneurs 5 m³ pour les ordures ménagères : une avancée pour la gestion des déchets.

Un projet ambitieux pour moderniser la collecte des OMR

Depuis 2021, la Communauté de Communes a entrepris le remplacement des anciens bacs à roulettes par des conteneurs de grande capacité (5 m³) dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

À ce jour, **18 communes sur 26** sont équipées, représentant **240 conteneurs en service**. Les **8 communes restantes** seront dotées de ces équipements d'ici 2026-2027, poursuivant ainsi l'objectif d'harmoniser la gestion des ordures ménagères sur tout le territoire.

La CCUR propose deux modèles à installer : conteneurs aériens (cubique) ou conteneurs semi enterrés (cylindriques). Le choix du type de conteneur est laissé à l'appréciation des communes.

PRATICITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Les habitants peuvent déposer leurs déchets à leur convenance, sans contrainte liée aux jours de collecte.

RÉDUCTION DES NUISANCES

Ce système limite les dépôts sauvages et les problèmes liés aux nuisibles (animaux errants), tout en réduisant les nuisances olfactives et visuelles.

SÉCURITÉ ACCRUE

Les conteneurs spécifiques réduisent les risques pour les agents de collecte.

OPTIMISATION ÉCONOMIQUE

La collecte via PAV permet de rationaliser les tournées, réduisant ainsi les coûts liés au carburant, à la main-d'œuvre et à l'entretien des camions.

UN AVENIR PROMETTEUR

Le déploiement complet des conteneurs 5 m³ d'ici 2027 marque une étape importante dans la modernisation du service de gestion des déchets. Ce dispositif contribue à une gestion plus écologique et économique tout en améliorant la qualité de vie sur le territoire.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Une démarche collective pour un avenir durable

La Communauté de Communes Usses et Rhône s'apprête à valider son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un outil stratégique et opérationnel visant à répondre aux enjeux climatiques et énergétiques. Ce projet, élaboré sur plusieurs années, a suivi une démarche rigoureuse.



LES BÉNÉFICES ATTENDUS

La mise en œuvre du PCAET permettra :

- Une action sur les impacts environnementaux du territoire.
- Une amélioration de la santé publique grâce à une meilleure qualité de l'air.
- Des économies d'énergie pour les collectivités et les habitants.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Le PCAET de la CCUR illustre l'engagement du territoire dans la transition écologique et énergétique. Grâce à cette démarche participative, chaque habitant pourra contribuer activement à construire un futur plus respectueux de l'environnement et adapté aux enjeux climatiques.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

- **Phase de diagnostic territorial** : Une analyse approfondie des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la consommation énergétique, et des vulnérabilités climatiques du territoire.
- **Définition d'une stratégie territoriale** : Identification des objectifs prioritaires pour réduire les GES, améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique.
- **Consultation publique** : Organisation de cinq ateliers thématiques ouverts aux habitants, permettant d'intégrer leurs contributions dans le programme d'actions.

UN PROGRAMME D'ACTIONS CONCRÈTES POUR LE TERRITOIRE

Le PCAET, qui sera validé lors du prochain conseil communautaire, comprend un ensemble d'actions destinées à répondre aux défis environnementaux tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Parmi les objectifs clés :

- **Réduction des émissions de GES** grâce à des initiatives dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'agriculture.
- **Promotion des énergies renouvelables** et amélioration de l'efficacité énergétique.
- **Adaptation au changement climatique**, avec des mesures pour renforcer la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes.

Prochaines étapes

Transmission pour avis

Après sa validation par le conseil communautaire, le PCAET sera transmis pour avis au préfet de région et au président du conseil régional.

Disposition au public

Il sera ensuite mis à disposition du public pour consultation.

Rubrique « Environnement »
<https://www.usses-et-rhone.fr/>

FACTURE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Votre facture se compose d'une redevance d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

POURQUOI JE PAIE UNE REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

La redevance annuelle d'assainissement collectif est demandée aux usagers raccordés ou raccordables à un réseau d'assainissement d'eaux usées collectif afin de participer aux coûts de fonctionnement du service et des ouvrages d'assainissement (entretien, fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux). Elle se compose d'une part **fixe** et d'une part **variable** (indexée sur le m³ d'eau consommée).

À cela s'ajoute une redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » recouvrée par l'Agence de l'Eau (service de l'Etat).

POURQUOI EST-ELLE PLUS CHÈRE QUE MA FACTURE D'EAU POTABLE ?

Sur notre territoire, les installations et les ouvrages de traitements des eaux usées, avant rejet dans les cours d'eau, coûtent plus cher que les dispositifs d'eau potable. Cela vient notamment du fait que dans l'ensemble, l'eau potable est de bonne qualité et ne nécessite pas de lourds traitements pour la distribuer.

POURQUOI JE PAIE UNE REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

La redevance d'assainissement non collectif concerne les usagers disposant d'un système d'assainissement individuel, non desservi par un réseau d'eaux usées. Elle est destinée à couvrir la compétence obligatoire du service : le **contrôle de bon fonctionnement** des installations d'assainissement individuel d'une fréquence de 7 ans. Celle-ci est forfaitaire. Son tarif diffère en fonction de l'état de conformité du système d'assainissement non collectif.



BESOIN DE RÉHABILITER VOTRE INSTALLATION ?

Chaque année la CCUR accompagne financièrement et techniquement les usagers dans la mise en conformité de leur dispositif d'assainissement individuel. **Un forfait de 2 500 € par la CCUR** ainsi qu'une subvention par les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie peuvent être octroyés sous certaines conditions.

EN CAS DE VENTE IMMOBILIÈRE

Lors d'une vente immobilière, à la signature de l'acte de vente, **le diagnostic d'assainissement non collectif est obligatoirement fourni à l'acquéreur**. C'est le rapport de visite du SPANC, **daté de moins de 3 ans**, qui fait foi. Sans ce document, la vente n'est pas envisageable.



Nous contacter



04 50 77 09 43

SPAC : spac1@cc-ur.fr
SPANC : spanc@cc-ur.fr

PROJETS SUR LES EXPLOITATIONS D'EAUX USÉES

CORBONOD

Vers une suppression de la lagune

Dans un souci d'optimisation du nombre de sites de traitement, il est prévu de supprimer la lagune de Corbonod et de réaliser une jonction avec le réseau d'eaux usées de Seyssel Ain, déjà raccordé à la station d'épuration (STEP) de Seyssel 74. Ainsi, les eaux usées pourront être directement acheminées vers la STEP de Seyssel 74, qui dispose des équipements techniques et de la capacité de traitement nécessaires.

Ce projet implique la création d'environ 2 500 mètres linéaires de réseau d'eaux usées gravitaires, pour un coût estimatif de 1 350 000 € HT.



MARLIOZ

Mise en réseaux d'assainissement collectifs chez Les Gay et Chez Guédot

Dans la poursuite de la construction de la nouvelle station d'épuration de Marlioz-Contamine, la Communauté de Communes va aménager des réseaux d'eaux usées à Marlioz pour les lieux-dits de « Chez les Gay » et de « Chez Guédot ». Les travaux débuteront en 2025.

SEYSSSEL 74

Une extension de réseaux d'eaux usées aux Côtes

La CC Ussets et Rhône prévoit en 2026 des travaux d'extension du réseau d'eaux usées en direction du village des Côtes à Seyssel. Les effluents collectés seront directement acheminés et traités par la station d'épuration de Seyssel 74.

FRANGY

La station d'épuration de Frangy sera agrandie

La station d'épuration de Frangy va faire l'objet d'un agrandissement afin de répondre à la croissance démographique de la commune. Une étude est actuellement en cours pour augmenter la capacité des casiers de traitement des boues, qui deviennent insuffisants face à l'augmentation des besoins. L'extension sera réalisée directement sur le site existant (voir photo ci-dessous).

Dans ce cadre, 500 m² de lits de séchage des boues seront ajoutés, permettant ainsi d'atteindre la capacité maximale de traitement de la station. Ces lits de roseaux assurent un séchage naturel des boues, avec une consommation énergétique réduite, ce qui permet ensuite leur épandage sur les terres agricoles environnantes.

Le coût estimatif de ce projet d'extension s'élève à 700 000 euros.



MOBILITÉS

La Belle Via (ou V62), les travaux avancent !

Le projet de la véloroute Belle Via débute à Contamine-Sarzin, aux portes de la Communauté de Communes Usses et Rhône et se poursuit jusqu'à Seyssel, à la jonction de la Via Rhôna, sur un trajet de 17 km.

CONTAMINE-SARZIN À FRANGY

Les travaux d'aménagement portent sur les tronçons 1 et 2 :

- **Le tronçon 1**, de Contamine-Sarzin à Serrasson,
- **Le tronçon 2**, de Serrasson au giratoire de la Zone Industrielle des Bonnets.

Lancés en avril 2024, les travaux devraient être achevés d'ici avril 2026. L'ensemble de l'aménagement de ces deux premiers tronçons représente un investissement total de **2 929 944 €**.

L'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France) a alloué une subvention de 586 290 € pour ce tronçon.

Le Département contribue à hauteur de 916 935 € pour ce tronçon.

La Région a octroyé une subvention de 156 900 € pour le tronçon.

Une demande de subvention a été adressée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).



CLARAFOND-ARCINE À USINENS

Requalification de la ViaRhôna

Ce projet, porté par la CCUR, a pour objectif d'améliorer la continuité du tracé de la ViaRhôna entre Vulbens et Seyssel.

Le projet prend naissance à Clarafond-Arcine, relie ensuite Chêne-en-Semine et Usinens avant de rejoindre Seyssel.

L'itinéraire considéré fait environ 20 km de long. Le profil en travers retenu fera 3 m de large avec accotements de 0,5 m lorsque cela sera possible.

Dans les zones où la construction d'une piste en site propre n'est pas possible (topographie, foncier...), une chaussée à Voie Centrale Banalisée sera mise en œuvre.

La CC Usses et Rhône est actuellement à la recherche de subventions et acquiert progressivement le foncier nécessaire.



COVOITURAGE

Le covoiturage sur BlaBlaCar Daily devient gratuit grâce au soutien de la CC Usses et Rhône !

Depuis le 2 décembre 2024, la Communauté de Communes soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum **1,50 €** à chaque covoiturage et le trajet devient **gratuit** pour le passager !

Conducteurs, Conductrices

2 € en moyenne par trajet

Passagers, Passagères

Un max de trajets **offerts**

1

Téléchargez BlaBlaCar Daily

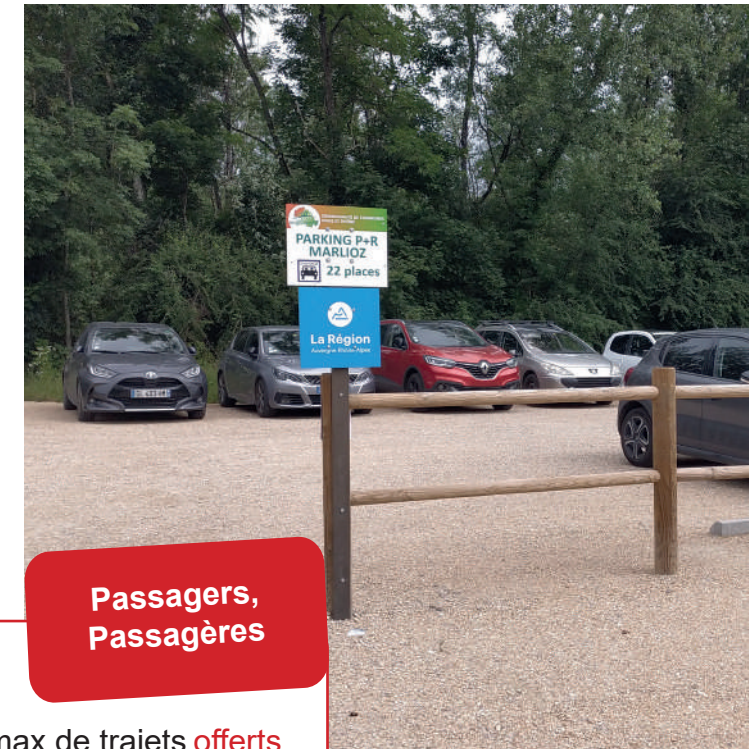
Disponible sur **App Store**

DISPONIBLE SUR **Google play**

2

Complétez votre profil

Renseignez vos trajets quotidiens et préparez-vous à faire le plein



TRANSPORTS SCOLAIRES

Harmonisation des tarifs à l'échelle régionale

La Région Auvergne Rhône-Alpes a dû, suite à des demandes de l'Etat, harmoniser les tarifs à l'échelle régionale des ayants droits (les élèves respectant les critères du règlement régional des transports scolaires).

À compter de la rentrée 2025, pour les primaires et maternelles, la gratuité sera de mise pour les ayants droit et le coût sera de 120 € pour les non ayants droit. Pour les élèves du secondaire, les frais d'inscriptions seront de 120 € par élève ayant droit et de 225 € pour les non ayants droit.

Une réduction de 50 % s'appliquera à partir du troisième enfant et la gratuité dès le quatrième enfant.



Projet en cours à la base nautique Aqualoisirs

Après la reconstruction du bâtiment de notre prestataire d'activité (Prolynx), la réfection du snack et du poste de secours, nous envisageons d'installer cet été un jet d'eau sur le plan d'eau de baignade et de réaménager la mise à l'eau « pêcheur » avec notamment l'installation d'un nouveau ponton. Fin 2025 ou début 2026, devrait aussi être engagé les travaux de dragage du chenal d'accès à la base nautique Aqualoisirs depuis le Rhône.



Le Haut Rhône : Une terre d'itinérance

Notre territoire est traversé par de multiples itinérances : chemin de Saint-Jacques, sentier des Huguenots, GTJ, ViaRhôna, Rhône sauvage et canalisé. Ces activités douces génèrent d'importantes retombées économiques (69 €/jour/cycliste, 50 €/jour/randonneur).

Face à ce constat, la CCUR et HRT développent :

- **La Belle Via** (future connexion Seyssel-Annecy-Albertville-Grenoble-Valence)
- La sécurisation de la **ViaRhôna** (150 km de voie verte sécurisée Seyssel-Lyon dès cet été)
- **L'itinérance courte** sur le Saint-Jacques entre Genève et Seyssel

Dans une démarche de tourisme respectueux de l'environnement, HRT propose une itinérance bas-carbone canoë/vélo entre Seyssel et Yenne : 2 jours/1 nuit tous les week-ends (mi-juin à mi-septembre), incluant la descente du vieux Rhône, la ViaRhôna et les gorges de la Balme, avec un retour en train. Cette formule « tout compris » permet de découvrir nos paysages exceptionnels tout en limitant l'impact environnemental.



Enquête game Jean du Rhône ou l'ombre de la Résistance

Après, « Appel à l'aide sur le chemin de Compostelle » (secteur de Frangy et Chaumont), « Le fantôme du château de Clermont » et « Contrebande sur les rives de Seyssel », venez essayer notre tout dernier Enquête Game : « Jean du Rhône ou l'ombre de la Résistance ».

Cet Enquête Game a été conçu à la fois comme une route touristique (à parcourir en voiture ou en vélo à assistance électrique) et comme un jeu à énigmes. Il vous fera découvrir l'une des parties les plus méconnues du Rhône à l'amont de Seyssel.



Besoin de fraîcheur : profitez des différents lieux de baignade et activités nautiques.

Avec ces étés de plus en plus chauds, pouvoir profiter de lieux de baignade et de fraîcheur est un atout indéniable de notre territoire. Chez nous, pas de problème pour poser votre serviette, nous sommes loin des plages sur-fréquentées des lacs et de la Méditerranée.

Aussi, venez profiter tout l'été de la piscine de la Semine, du plan d'eau de Mancin (Anglefort), ou encore de la base nautique Aqualoisirs de Seyssel.

Depuis la base Aqualoisirs, les amateurs de sports nautiques pourront également profiter du Rhône et de son principal affluent, le Fier, pour pratiquer le canoë-kayak, le ski nautique (réservé aux enfants), le paddle ou encore la voile¹. Les descentes du vieux Rhône en canoë-Kayak entre Seyssel et Chanaz à travers la réserve Natura 2000 de la Malourdie sont aussi un incontournable.

¹ Présence de l'école de voile itinérante de Haute-Savoie du 10 au 21 août, stage optimist et planche à voile, - 20 % de réduction pour les habitants des Usses et Rhône, baptême de voile gratuit les dimanches après-midi).



Croisières en bateau à passagers

Profitez des week-ends des mois de mai, juin et septembre, et bien sûr des 2 mois d'été, pour découvrir ou redécouvrir les croisières que nous proposons sur le Rhône au départ de Seyssel sur notre bateau traditionnel en bois. Quelle que soit la formule, les croisières VIP* (12 personnes maximum) que nous vous proposerons cette année seront pour vous un moment inoubliable.

Un large choix de croisières....

Promenade sur le Rhône (20 min)
Balade classique (1h)
Balade patrimoine (1h)
Balade apéro avec vigneron (1h)
Rhône & Fier : vie sauvage (1h15)
Croisière animée avec passage d'écluse (2h30)

Mais aussi pour des balades tout en douceur....

Balade P'tit dej (1h)
Balade au crépuscule (1h)

Service Bar à Bord disponible lors de toutes les croisières :

Lors de vos croisières à bord du « Seyssel », profitez de notre service bar pour vous rafraîchir et vous détendre. Vous pourrez ainsi déguster des jus de fruits locaux, vin blanc AOP de Seyssel ou de Frangy (Altesse), ou plus simplement un verre d'eau quand il fait chaud.



Les croisières en bateaux seront proposées :

→ Uniquement les samedis, les dimanches et jours fériés (pont compris) en mai, juin et septembre.

→ Du mardi au dimanche, en juillet et août.

Contacts :
www.bateauseyssel.fr
04 50 59 26 56

Domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier (saison d'hiver 2024/2025)

- 32 jours d'ouverture
- 2 269 journées skieurs (ski et raquette)
- Plus de 640 enfants des écoles des Usses et Rhône accueillis

Un bilan de saison d'hiver en demi-teinte : mi blanc, mi vert.

Grâce au travail de l'équipe de HRT, les pistes ont pu rester ouvertes, parfois avec moins de 10 cm de neige, entretenues manuellement ou avec des moyens légers, faute de pouvoir utiliser la dameuse.

La saison a aussi été marquée par des incivilités : véhicules sur les pistes, piétons sur les tracés réservés aux skieurs et incompréhension autour de la redevance d'accès. Le paiement de la redevance est ce qui permet de maintenir ce domaine nordique ouvert, d'entretenir les pistes, d'assurer les secours et de proposer un certain nombre de services, dont l'accès gratuit à la salle hors sac, à la piste de luge et le déneigement des parkings

Pour répondre à ces tensions, un itinéraire piéton gratuit vers la Croix Famban sera proposé l'hiver prochain, tandis que les autres itinéraires resteront soumis à redevance.



Adaptation vers un tourisme 4 saisons :

- **Réhabilitation du refuge de la grange de la Tour** (15 lits) pour les randonneurs du GR9 et de la GTJ, ouverture dès l'été 2025,
- Création d'une **aire de bivouac** près de l'Auberge nordique (6 plateformes pour 20 campeurs) en 2025-2026,
- Extension de **l'espace location** adaptée pour une utilisation estivale,
- Des **activités « sans neige »** ont été proposées avec succès pendant les vacances de février 2025 : course d'orientation, fatbike, disco golf, biathlon laser... accessibles via un pass à 8 €.



Mise en place d'un observatoire local du Tourisme

Haut-Rhône Tourisme développe un Observatoire local du Tourisme. Cet outil évalue l'impact économique du tourisme sur notre territoire grâce à 'Flux Vision' d'Orange, qui analyse les déplacements des téléphones mobiles pour identifier les touristes et excursionnistes.

Les données sont corroborées avec la taxe de séjour et enrichies par l'analyse des résidences secondaires.

Bientôt consultables sur le site de Haut-Rhône Tourisme, ces informations incluront également la fréquentation des sites majeurs du territoire (domaine nordique, base nautique, ViaRhône).

Des données qualitatives recueillies auprès des prestataires compléteront ce dispositif, précieux outil d'aide à la décision pour nos élus et porteurs de projets touristiques.

ÉVÉNEMENTS



12 septembre 2024
Inauguration de la maison de santé et l'Office de Tourisme à Seyssel



03 octobre 2024
Réunion publique Frangy



07 novembre 2024
Réunion publique Seyssel

12 décembre 2024 Opération de plantation d'arbres

Dans le cadre des travaux d'extension du parc d'activités de la Semine (ZAC 3), la CCUR a lancé un projet de plantation d'arbres avec l'association Le Monde Allant Vert. Des élèves des écoles de Bassy, Usinens et Challonges ont participé à cette initiative, accompagnés de leurs enseignants. Les caisses locales du Crédit Agricole ont soutenu le projet avec un don de 3 710 € pour l'achat d'arbres dans le cadre d'une action mutualiste.

Les services techniques et des étudiants en paysage de l'Institut des sciences, de l'environnement et des territoires (Iseta) ont encadré les enfants pendant l'activité. Chaque écolier a eu l'opportunité de parrainer un arbre et d'y inscrire son nom. Ce projet environnemental contribue à la captation du CO2, à la production d'oxygène, à l'augmentation de l'humidité et de l'ombrage, à la réduction de la poussière, ainsi qu'au renforcement de la biodiversité.



Janvier 2025
Voeux des entreprises



11 avril 2025
Inauguration du mur d'escalade



26 mai 2025
Conférence de presse BlaBlaCar Daily

PISCINE DE LA SEMINE

TARIFS

Moins de 6 ans : **Gratuit**
À partir de 6 ans : **4 €**

CARTES D'ABONNEMENT (10 ENTRÉES) :

Hors CCUR (adultes ou jeunes) : **30 €**

Adultes CCUR : **22 €**

Comités d'entreprise : **22 €**

Jeunes (-16 ans) CCUR : **20 €** la saison

**Attention, les chèques ne sont plus acceptés.
Règlement uniquement en espèces ou carte bancaire.**

VESTIAIRES

Le public devra se munir d'un petit cadenas personnel pour la fermeture des casiers. La CC Usses et Rhône décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de biens personnels.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Changement de procédure pour les ventes des cartes d'abonnement.

Les cartes d'abonnement **CCUR ET hors CCUR** sont en vente à la caisse de la piscine du 5 juillet au 31 août de 11h à 19h.

- Pour l'établissement des cartes CCUR, un **justificatif de domicile** est exigé.
- Pour l'établissement des cartes « Jeunes CCUR -16 ans » (adolescent de -16 ans à la date d'ouverture de la piscine), un **justificatif de domicile est exigé ainsi qu'une photo d'identité.**

Pour les **comités d'entreprise**, veuillez contacter le secrétariat à l'adresse suivante : accueil-bst@cc-ur.fr

Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'une personne majeure ou responsable pour entrer à la piscine.

Contact : accueil-bst@cc-ur.fr - 04 50 77 68 83.

HORAIRES D'OUVERTURE

**DU 5 JUILLET
AU 31 AOÛT INCLUS**

TOUS LES JOURS DE 11H À 19H

En cas d'orage ou incident technique, la piscine sera fermée. Les entrées ne seront pas remboursées, de même que les cartes d'abonnement non terminées en fin de saison.

LEÇONS DE NATATION

Pour toute information concernant les leçons de natation, le public devra s'adresser directement aux Maîtres Nageurs Sauveteurs.

☎ 04 50 77 92 34

✉ courssemine@gmail.com

COMMENT SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ ?

Suivez l'actualité et les alertes de la Communauté de Communes Usses et Rhône avec l'application gratuite Panneau Pocket !



- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, Playstore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.
- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez CC Usses et Rhône ou 74910.
- 3 Félicitations, vous recevrez les notifications en temps réel !

La CC Usses et Rhône possède deux sous-entités sur l'application :

Transports scolaires

Déchetteries

Suivez notre actualité sur notre nouvelle page Facebook.

Scannez-moi



Communauté de Communes Usses et Rhône

Message J'aime

Rechercher



WWW.USSES-ET-RHONE.FR

SITE DE SEYSSEL (siège)

24 Place de l'Orme
74910 SEYSSEL
04 50 56 15 30

SITE DE FRANGY

35 Place de l'Eglise
74270 FRANGY
04 50 56 15 30

SITE DE LA SEMINE

70 Route de la Semine
74270 Chêne-en-Semine
04 50 56 15 30